



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Cinquantième session

Bonn, 17-27 juin 2019

Point 13 de l'ordre du jour

Coopération avec d'autres organisations internationales

Coopération avec d'autres organisations internationales

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a accueilli avec satisfaction le rapport succinct des activités de coopération que le secrétariat a menées avec des entités des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales depuis la quarante-huitième session¹.
2. Le SBSTA a également apprécié la réunion spéciale que le secrétariat a consacrée, dans le cadre de la présente session, à sa coopération avec des entités des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales.
3. Le SBSTA a fait observer qu'il importait que le secrétariat coopère, dans la limite des mandats existants que lui ont confiés les organes directeurs, avec des entités des Nations Unies et d'autres organisations internationales pertinentes, afin de soutenir les Parties qui s'efforcent de mener des actions climatiques plus ambitieuses, notamment dans les domaines de l'atténuation, de l'adaptation et des moyens de mise en œuvre, et de concourir à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
4. Le SBSTA s'est dit conscient que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris, adopté en vertu de la Convention étaient les principales instances internationales, intergouvernementales où devait se négocier la riposte mondiale aux changements climatiques.

¹ FCCC/SBSTA/2019/INF.2.

